



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX – SEVRES

23, Rue de Pied-de-Fond – C.S. 18312 – 79043 NIORT Cedex 9

☎ 05.49.79.18.52



05.49.79.46.36

@ district@foot79.fff.fr



<http://foot79.fff.fr>



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE



ENGAGEMENTS SAISON 2024/2025 SUR PORTAIL BLEU

Mesdames, Messieurs

Vous trouverez ci-dessous, les modalités d'engagement pour les **compétitions Séniors Départementales (y compris la D5)**, saison 2024-2025 - **DATE LIMITE FIXEE AU 31 JUILLET 2024.**

Pour les compétitions déjà pratiquées en 2023-2024, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu : « **Epreuves Championnats et Coupes** » puis « **Compétitions officielles** »
- Avis club : cliquer sur « **Avis non renseigné** » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider** en bas de page à droite
- Cliquer sur la vignette correspondante
- **VERIFIER LE TERRAIN ET LES DESIDERATAS : ILS ONT ETE RECONDUITS SAISON 2024-2025**
 - Si changement ➤ (alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, terrains)
 - **LE SPECIFIER IMPERATIVEMENT DANS LE CADRE DESIDERATA.**
- **Valider**



Pour les compétitions non-pratiquées en 2023-2024, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu : « **Epreuves Championnats et Coupes** » puis « **Compétitions officielles** »
- Avis club : cliquer sur le + de « **Nouvel engagement** »
- Sélectionner « **District des Deux-Sèvres** »
- Cliquer sur la vignette correspondante et sur « **Valider** »
- Si nocturne ou autre desiderata (alternance, jumelages entre équipes, levers de rideau, terrains)
- **LE SPECIFIER IMPERATIVEMENT DANS LE CADRE DESIDERATA.**
- **Valider**





ATTENTION

POUR LES CLUBS VOULANT EVOLUER EN ENTENTE

Pour faire une **demande d'entente**, quelle que soit la catégorie, il faut **absolument passer par Footclub**.

C'est le **club porteur de l'entente** qui en fait la demande.

Se positionner sur 2024-2025 ➤ Organisation ➤ Vie du club ➤ Type de demande : sélectionner « Entente » puis compléter les renseignements demandés avant de ➤ Valider la demande.

Le ou les clubs formant l'entente reçoivent alors une notification pour donner leur accord à cette entente. Une fois l'accord donné par le/les club(s), le District n'aura plus qu'à valider la demande d'entente. Pour plus de rapidité dans le traitement du dossier, nous conseillons au club porteur de prévenir le/les autre(s) club(s) dès qu'il aura fait sa demande sur Footclub.

Nous n'avons plus « *la main* » pour enregistrer les ententes sur Foot 2000. Il faut absolument que les **clubs adoptent cette nouvelle procédure** pour qu'au niveau de l'entente, tous les noms des joueurs apparaissent lors de la composition de l'équipe par la FMI.

Merci de votre compréhension

Le Secrétariat du District se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous aider dans vos démarches.

Jean-Marc LAVILLE
Service Administratif,
Compétitions Seniors et Jeunes
Secrétariat Général

☎ 05.49.79.18.52

✉ jmlaville@foot79.fff.fr

📍 23 rue de Pied de Fond
79000 Niort

